

JORC

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/427 du 24/5/1982
MTPS/DGTF/DFP 24034/16

Portant reclassement et nomination de Monsieur
PELA-NSIMOU Grégoire, Instituteur de 3P échelon
des cadres de la catégorie B, hiérarchie
des Services Sociaux (Enseignement).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/Fr du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/Fr du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements (notamment en son article 1er § 2°) ;
- (/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/018 du 26.1.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u l'arrêté n° 10713/MEN.AGE.DAF du 30.12.77 portant promotion à 3 ans des fonctionnaires des cadres des Services Sociaux (Enseignement) ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 14.11.81 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 677/304 et 81/707/SGG des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur PELA-NSIMOU Grégoire, Instituteur de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service au CEG Kinsoundi, titulaire de la Licence ES-Lettres, Section Lettres Modernes (session 1981), délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5 Octobre 1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, et de la solde pour compter du 19.10.1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

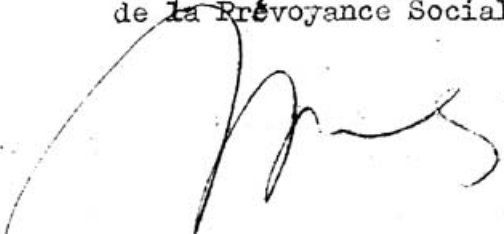
Brazzaville, le 24 Mai 1982

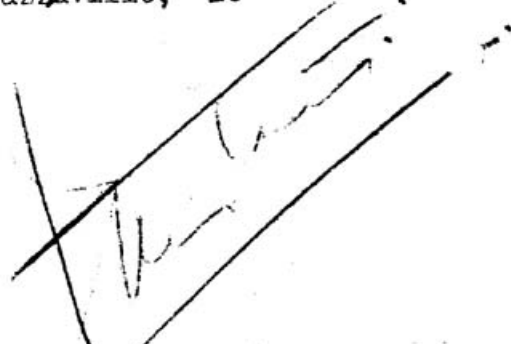
Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

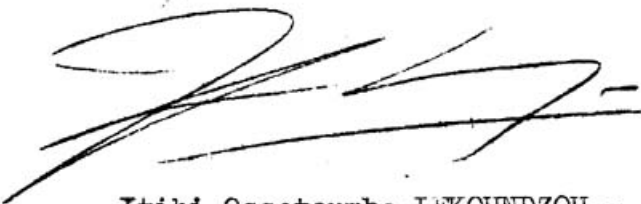

Antoine Ndinga-OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP/DFP. 3
D.B. 3
D.C.F. 1
M.E.N. 2
BBA 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGCM/BC 2

